

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 septembre 2018

CP2018_09_22
id. 4126

L'an deux mille dix huit, le vingt cinq septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ELECTRIFICATION RURALE
PROGRAMME DÉPARTEMENTAL 2018**

Lors de sa séance du 4 et 5 avril 2018, l'Assemblée a voté une autorisation de programme d'un montant de 686 021 € au titre du programme 2018 d'électrification rurale.

Aujourd'hui, Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, la répartition des crédits départementaux 2018 sur différents projets de

renforcement de réseaux tels qu'ils ont été établis par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne, au titre de l'année en cours.

Ainsi, le programme départemental 2018 retenu par le syndicat départemental d'énergie (joint en annexe I) s'élève à 857 526,26 € HT. Il permet de procéder à des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département. Pour ce programme dit "départemental", la dotation du Conseil départemental sera de 686 021 €.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041782, sous fonction 74 (ELER-STA04046).

La situation budgétaire sera la suivante :

- autorisation de programme	686 021 €
- engagement à ce jour	0 €
- engagement à la présente Commission	686 021 €
- disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale des 4 et 5 avril 2018 susvisée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le programme de travaux ci-annexé établi par le syndicat départemental d'énergie de Tarn-et-Garonne au titre des travaux de renforcement de l'exercice 2018 (programme départemental) pour un montant de 857 526,26 € HT ;
- Accorde à cet effet l'attribution d'une subvention départementale d'un montant global de 686 021 € au syndicat départemental d'énergie pour des travaux de renforcement de réseaux sur tout le département ;
- Autorise Monsieur le Président à signer l'arrêté attributif correspondant ;

- Précise que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2041782, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC